



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du **20 JUIN 2022**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2023

Le ministre de l'intérieur,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 modifié portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et de l'examen professionnel d'avancement au grade de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. David LABBE, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, est nommé président du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2023.

Article 2

M. Laurent DAVOINE, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, est nommé vice-président du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2023.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury :

- Mme Emmanuelle DOMZALSKI, inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière de 1ère classe ;
- Mme Blandine DUBOIS, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière.

Article 4


En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Laurent DAVOINE, vice-président.

Article 5

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux de l'épreuve pendant toute la durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Fait le **20 JUIN 2022**

Pour le ministre et par délégation:

**Le sous-directeur
du recrutement et de la formation**

Yves MATHIS